

Comité syndical du 15 novembre 2019

| N° | Objet : | Retour le |
|-----------|--|------------------|
| 60 | Renouvellement du contrat Carte Achat | 27/11/2019 |
| 61 | Offre de concours à la Commune de Métabief pour les travaux de la route du Morond | 27/11/2019 |
| 62 | Annulation de la délibération du 04/10/2019 portant sur un projet de convention de fonds de concours avec la Commune de Métabief | 27/11/2019 |
| 63 | Gratification des stagiaires de troisième | 23/12/2019 |
| 64 | Indemnités forfaitaires des contrevenants | 23/12/2019 |
| 65 | Activité ski de randonnée sur la piste Berche | 23/12/2019 |
| 66 | Plan de financement de l'opération Tour des Juges de Chaux Neuve - Demande de subventions | 23/12/2019 |
| 67 | Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté et au Commissariat au Massif du Jura pour un accompagnement à la réalisation d'une étude sur les projections d'enneigement de la station de Métabief, compte tenu du changement climatique | 23/12/2019 |
| 68 | DM 3 | 23/12/2019 |

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 14 heures 30

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Date de convocation :

25 octobre 2019

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

DM3 2019

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2019 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM3

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|--------------------|----------------|
| - Fonctionnement : | 6 385 988.72 € |
| - Investissement : | 4 532 866.66 € |

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes (pas de crédit supplémentaire) :

Fonctionnement :

Dépenses :

- +2 100€ compte 606 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 8 900€ compte 606 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +300€ compte 606 400 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +100€ compte 606 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)

-13 000€ compte 606 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-2 700€ compte 613 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-1 300€ compte 613 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-1 900€ compte 615 280 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+1 300€ compte 615 510 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-20 500€ compte 615 600 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+500€ compte 618 000 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-380€ compte 622 200 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-2 300€ compte 622 600 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-3 800€ compte 622 700 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+1 500€ compte 623 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+1 000€ compte 623 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+1 000€ compte 625 100 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-1 100€ compte 626 200 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+50€ compte 627 000 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+400€ compte 628 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-5 600€ compte 628 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+2 850€ compte 628 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+800€ compte 635 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-1 100€ compte 673 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)
-3 800€ compte 674 300 Chapitre 67 (Virement compte à compte)

Recettes :

-7 180€ compte 708 400 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
-12 000€ compte 740 000 Chapitre 74 (virement compte à compte)
+3 200€ compte 773 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)
+6 000€ compte 775 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)
-44 500€ compte 778 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

+15 000€ compte 213 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)
-16 000€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
+1 000€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°3.

Résultat du vote

| | |
|----------------|---|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Fait et délibéré à Métabief, le 15 novembre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

PO



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|----|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Date de convocation :

25 octobre 2019

Objet de la délibération :

Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Commissariat au Massif du Jura pour un accompagnement à la réalisation d'une étude sur les projections d'enneigement de la station de Métabief compte tenu du changement climatique

Résultat du vote

| | |
|----------------|---|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quinze novembre à 14 heures 30**

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de transition climatique, il est proposé de préciser les projections d'enneigement du domaine skiable et de confier au groupement IRSTEA/MétéoFrance/DIANEIGE une prestation de modélisation des évolutions climatiques.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

- Coût de l'étude = 24 994 € HT
- Subvention Région = 12 497 € (50 %)
- Auto-financement = 12 497 € (50 %)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'étude climatique**
- **De solliciter une subvention de 12 497 € (50 %) de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté**
- **De financer le solde par auto-financement via le produit de la TRM**
- **De solliciter de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat de Massif du Jura, l'autorisation de commencer cette étude avant attribution des subventions.**

Fait et délibéré à Métabief, le **15 novembre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quinze novembre à 14 heures 30**

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Date de convocation :

25 octobre 2019

Objet de la délibération :

**Plan de financement de
l'opération Tour des Juges de
Chaux-Neuve
Demande de subventions**

Résultat du vote

| | |
|----------------|----------|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Depuis quelques années, la Fédération Internationale de Ski (FIS) demande au SMMO de reconfigurer la Tour des Juges afin que les juges puissent voir correctement la zone d'envol au nez du grand tremplin.

Un projet a été réalisé en 2018 et un permis de construire a été délivré par la Commune de Chaux-Neuve le 11 avril 2018.

Le projet avait été mis en attente de finalisation des modalités de gestion par le CNSNMM.

La nouvelle convention de gestion ayant été approuvée en juin 2019, le projet « Tour des Juges » peut être à nouveau instruit.

Le coût de l'opération est estimé à 360 000 € HT, comprenant :

- Les travaux de structures sur la tour actuelle (315 000 € HT)
- L'installation de toilettes à lombricompost (20 000 € HT)
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre (25 000 € HT)

S'agissant d'un équipement indispensable à l'organisation de la Coupe du Monde de Combiné Nordique, et avec le soutien de la FFS, le SMMO souhaite solliciter les aides de la Région (à hauteur de 30 %) et de l'Agence Nationale du Sport (à hauteur de 25 %).

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'opération « Tour des Juges » suivant :
 - o Coût = 360 000 € HT
 - o Subvention Région (30 %) = 108 000 €
 - o Subvention Agence Nationale du Sport (25 %) = 90 000 €
 - o Emprunt SMMO = 162 000 €
- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes
- De s'engager à réaliser l'opération et à financer le solde par le recours à l'emprunt
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant attribution des subventions.

Fait et délibéré à Métabief, le 15 novembre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 14 heures 30

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Date de convocation :

25 octobre 2019

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Activité ski de randonnée sur
la piste Berche**

La pratique du ski de randonnée est interdite sur les pistes de ski alpin pour des raisons évidentes de sécurité, de jour comme de nuit.

Des arrêtés municipaux ont été pris dans ce sens.

Pour autant, la pratique « sauvage » sur les pistes de ski alpins ne cesse d'augmenter. Les pratiquants trouvant une pratique facile et garantie en enneigement, sur les pistes de ski alpin, enneigées avec des installations de neige de culture et préparées avec des dameuses. Ces pratiques « sauvages » exposent les pratiquants à des risques d'accidents mortels (collision avec skieurs en journée et/ou engins de damage la nuit).

Afin de réguler et canaliser ces pratiques, en lien étroit avec le Maire de Métabief et le SDIS 25, il a été décidé de revoir l'organisation du damage afin de permettre un accès à la piste Berche pour cette pratique du ski de randonnée.

L'accès à la piste Berche de 18h à 21h, pour la pratique du ski de randonnée est inclus dans le forfait de ski alpin, valable le jour de la pratique.

Pour les personnes ne disposant pas de forfait valable le jour de la pratique du ski de randonnée et afin qu'ils participent au frais d'enneigement et d'entretien de la piste, il est proposé les tarifs suivants :

5€ la séance de ski de randonnée

45€ pour une pratique illimitée du ski de randonnée, toute la saison 2019-2020.

Résultat du vote

- Pour : **9**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- D'approuver les conditions tarifaires pour la pratique du ski de randonnée, telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à **Métabief**, le **15 novembre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O.



The stamp contains the following text: "Siège Social : 8 Place Xavier Bagny", "SYNDICAT MIXTE du MÉTABIEF", "25370", and "METABIEF".

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 14 heures 30

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|----|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Date de convocation :

25 octobre 2019

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Indemnités forfaitaires des
contrevenants**

Depuis mars 2019, le SMMO dispose dans ces équipes de contrôleurs assermentés.

Ceux-ci veillent au respect des Règlements d'Exploitation (RE) et de Police (RP) des remontées mécaniques.

En cas d'infraction constatée, une contravention peut être établie et il est possible de proposer une transaction au contrevenant.

Le Président propose que le montant l'indemnité forfaitaire de la transaction soit égale à 5 fois le montant du titre journée adulte ou débutant en fonction de l'appareil sur lequel la contravention est établie.

Si le contrevenant ne verse pas le montant de l'indemnité forfaitaire immédiatement, il dispose d'un délai de 2 mois à compter de la constatation de l'infraction par procès-verbal : l'indemnité forfaitaire est alors augmentée des frais de dossier d'un montant de 38€.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs d'indemnités forfaitaires, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à Métabief, le **15 novembre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Résultat du vote

| | |
|----------------|---|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Le Président, Philippe ALPY

P.O.

Philippe Alpy



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quinze novembre** à **14 heures 30**

| <u>Nombre de membres</u> | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Date de convocation :

25 octobre 2019

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

Gratification de stagiaires de troisième

Le SMMO accueille régulièrement des élèves en stage non rémunéré (stage de découverte).

De base, il n'y a aucune valorisation prévue pour ce stage, puisqu'il s'agit d'un stage de découverte, principalement composée d'observations.

Cependant il arrive parfois, que des élèves soient très intéressés et s'impliquent réellement dans la vie des services et le métier de leur tuteur.

En tenant compte de l'implication et la qualité du travail fournis au-delà de la norme, nous proposons d'offrir 2 forfaits journée adulte au stagiaire.

Ceci se fera sur la proposition du tuteur et après validation du Directeur.

Cette remise devra se faire avec discrétion et mise en valeur de cette gratification liée à la qualité de l'engagement et du travail.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- D'offrir aux stagiaires de troisième, 2 forfaits journées adulte, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Résultat du vote

- Pour : **9**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Fait et délibéré à **Métabief**, le **15 novembre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

P.O.

Signature

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 14 heures 30

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOS, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le comité syndical approuvait la passation d'une convention de fonds de concours avec la Commune de Métabief relative à une participation financière aux surcoûts de travaux forestiers engendrés pour la commune du fait des activités touristiques du SMMO (notamment VTT et randonnée).

Par courrier en date du 22 octobre 2019, le Contrôle de Légalité a signifié au SMMO l'illégalité de cette décision au motif que les fonds de concours prévus par les articles L.5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du CGCT n'est autorisé que dans le cas d'EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'annuler la délibération correspondante.

Le comité syndical, sur proposition du Président , décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération du 4 octobre 2019 portant sur un projet de convention de fonds de concours avec la Commune de Métabief.

Fait et délibéré à Métabief, le 15 novembre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

| <u>Nombre de membres</u> | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

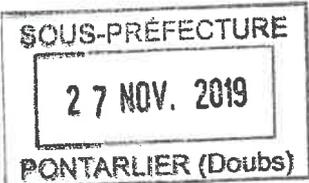
Date de convocation :

25 octobre 2019

Objet de la délibération :

Annulation de la délibération du 4 octobre 2019 portant sur un projet de convention de fonds de concours avec la Commune de Métabief

| <u>Résultat du vote</u> | |
|-------------------------|----------|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 14 heures 30

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Date de convocation :

25 octobre 2019

Objet de la délibération :

**Offre de concours du SMMO
à la Commune de Métabief
pour les travaux de la Route
du Morond**

Résultat du vote

| | |
|----------------|----------|
| - Pour : | 9 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de son soutien au développement touristique de la Station de Métabief, la Commune met à disposition du SMMO la route de Morond, domaine public, afin d'y assurer une exploitation hivernale (traversées de skieurs et de randonneurs en ski de randonnée et en raquettes) et estivale (pistes de VTT descente). Compte tenu des fréquentations en hausse et de ce fait des enjeux de sécurité pour les clients de la station, il est nécessaire d'élargir la route du Morond.

Compte tenu des travaux conséquents que cela implique (coût : 152 190,90 € HT), la Commune ne peut financer seule ces travaux.

C'est pourquoi, il est proposé que le SMMO participe en argent à cette dépense publique pour la réalisation des travaux, à hauteur de **121 752,72 €**.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de concours du SMMO à la Commune de Métabief pour les travaux d'élargissement de la Route du Morond
- De fixer l'offre à 121 752,72 €
- D'autoriser le Président à signer la convention d'offre de concours.

Fait et délibéré à Métabief, le **15 novembre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

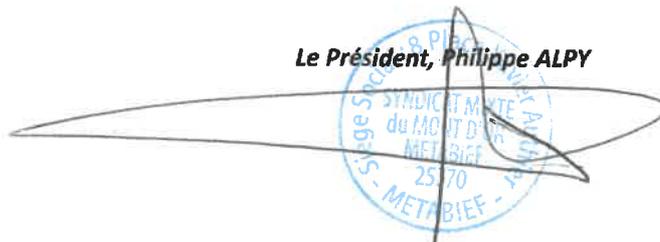
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE

27 NOV. 2019

PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quinze novembre à 14 heures 30**

Nombre de membres

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - en exercice : | 13 |
| - présents ou représentés : | 9 |
| - votants : | 9 |
| - ayant donné procuration : | 0 |
| - absents excusés : | 0 |
| - absents : | 4 |
| - exclus : | 0 |

Date de convocation :

25 octobre 2019

Objet de la délibération :

**Renouvellement du contrat
Carte Achat**

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON, et Denis POIX-DAUDE

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Florent PAQUETTE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du **Syndicat Mixte du Mont d'Or** est fixé à **24.000** euros pour une périodicité annuelle.

Tout retrait d'espèces est impossible.

La tarification **mensuelle** est fixée à **20** euros pour un forfait d'une carte d'achat.

Des frais moratoires seront facturés à la collectivité en cas de retard.

Le système de carte achat est utilisé depuis le 15 janvier 2016 par le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Son utilisation s'étant montrée utile et très satisfaisante et le contrat arrivant à terme, il est suggéré de le renouveler.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à renouveler et signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour une durée de **3 ans** à partir du **15 janvier 2020** et ce **jusqu'au 14 janvier 2023**.

SOUS-PRÉFECTURE

27 NOV. 2019

PONTARLIER (Doubs)

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le comité syndical, sur proposition du Président , décide à l'unanimité :

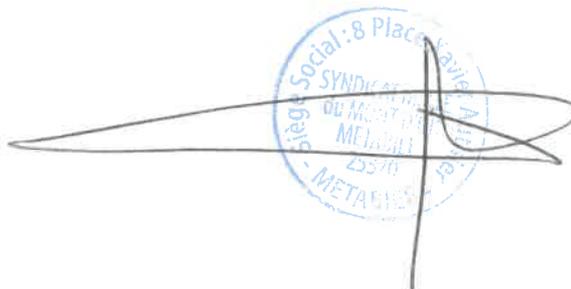
- D'autoriser le Président à renouveler et signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté.

Fait et délibéré à Métabief, le 15 novembre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



A blue circular stamp is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the following text: "Siège Social: 8 Place Savie", "SYNDICAT", "DU MOUVEMENT", "METABIEF", "25370", and "METABIEF".